



CONSEIL MUNICIPAL
Extrait de la séance du mardi 18 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 mai à 19 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

Étaient présents : Sylvie OUTURQUIN, Thomas JULIEN, David ROLAND, Isabelle BOULEY, Géraldine COMTE, Frédéric COMAT, Jean-Marc GROSSMANN, Patrice FERRERO, Valérie VAILLER et Eric BOITTIN.

Absent excusé : Bernard LESAVRE

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 6 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

I) AMENAGEMENT :

1) Convention avec le Département pour faucher les accotements de la RD 103 :

Le Maire rappelle que l'entretien des accotements des routes départementales est une compétence du Département de Saône-et-Loire qui l'exerce en mettant en œuvre sa politique routière. La commune de Charbonnières souhaitant que ses administrés puissent cheminer sur les accotements de la RD, est autorisée à les faucher entre les campagnes d'entretien décrites à l'article 2 de la convention. Pour se faire, il est nécessaire d'établir une convention. Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention, l'approuve et autorise le Maire à la signer.

II) FINANCES :

1) Création d'un emploi d'adjoint Technique principal 2^{ème} classe :

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal, considérant la nécessité de créer un nouvel emploi d'Adjoint technique **Principal** de 2^{ème} classe, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint technique **Principal** de 2^{ème} classe à temps non complet à effet au 18 mai 2021 à 20h67/35eme. Le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

2) Adoption rapport CLECT Gestion des Eaux Pluviales (GEPU) :

Vu la délibération n°2020-032 du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
Vu le Procès-verbal de la Conférence de Maires du 16 mars 2021,



CONSEIL MUNICIPAL
Extrait de la séance du mardi 18 mai 2021

Vu le rapport de la CLECT en date du 7 avril 2021 évaluant les charges transférées au titre de la GEPU,

Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,

Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT relatif à la compétence « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » transférée au 1^{er} janvier 2020 à MBA.

III) COMPTES-RENDUS des REUNIONS

1) Chemin des mobilités avec les Maires du secteur – 27/04/2021- Sylvie OUTURQUIN :

Une réflexion est menée par les Maires du Secteur (Charbonnières, Laizé, La Salle, Saint-Martin Belle Roche et Senozan) pour l'aménagement de chemins doux (voies cyclables, pistes mixtes piétons/vélos....) réunissant les 5 communes et, dans l'avenir, rejoindre la voie bleue. Prochaine réunion le 27/05/2021 à Senozan entre Maires et Adjoints.

2) Commission planning – 06/05/21 – David ROLAND :

Les agents seront à Charbonnières la semaine du 5 au 11 juillet 2021.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes de la MBA.
- Le terrain DEMEURE ACCESS est à vendre.
- Des solutions sont à l'étude pour faire cesser les dépôts sauvages sur le chemin de la Montagne

Prochain Conseil Municipal : Mardi 22 juin 2021 à 19h30